

# Les retraités de l'État retrouvent leur droit aux Chèques-vacances !

Le Conseil d'État a **annulé la circulaire d'août 2023** excluant les retraités de l'État de la prestation Chèques-vacances.

L'UNSA Fonction Publique, farouchement **opposée à cette mesure** injuste dès sa publication, s'était **associée à un recours avec cinq autres syndicats** (hors CFDT). Elle se félicite aujourd'hui de cette victoire.

Vu la procédure suivante :

Par une requête, enregistrée le 5 janvier 2024 au secrétariat du contentieux du Conseil d'État, la Fédération générale des fonctionnaires-Force ouvrière (FGF-FO), **l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)**, la Fédération syndicale unitaire (FSU), l'Union syndicale solidaires fonction publique, l'Union fédérale des syndicats de l'État-CGT et la Fédération des services publics CFE-CGC demandent au Conseil d'État :

1°) **d'annuler pour excès de pouvoir !!!** la circulaire du 2 août 2023... du ministre de la transformation et de la fonction publiques et du ministre délégué chargé des comptes publics relative au chèque-vacances...

## Pourquoi cette annulation ?

Parce que la **DGAFP n'a pas respecté les règles** : elle aurait dû consulter le CIAS avant de modifier les conditions d'accès à cette prestation.

## Résultat :

La circulaire de décembre 2020 redevient applicable. **Les retraités peuvent à nouveau bénéficier des Chèques-vacances** de l'Action Sociale Interministérielle (ASI).

**L'UFAP UNSa justice vous invite à faire valoir ce droit sans attendre.**